

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
15447

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD 561 - Meyrargues - Requalification de l'avenue Frédéric Mistral - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune de Meyrargues souhaite, en concertation avec le Département des Bouches-du-Rhône, aménager une section de la RD 561, avenue Frédéric Mistral, du PR 30 + 212 au PR 3 + 522, afin d'améliorer les conditions de circulation, de sécuriser les cheminements piétons et ainsi permettre aux usagers d'emprunter cette voie dans les meilleures conditions.

L'aménagement prévoit la création d'un plateau traversant, l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications ainsi que la mise en valeur de l'entrée de ville.

Le projet étant situé sur le réseau routier départemental et en agglomération, le Département doit transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage à la Commune afin de lui permettre de réaliser ces travaux sur le domaine public routier départemental.

L'entretien ultérieur des ouvrages réalisés sera à la charge de la Commune à l'exception de la chaussée.

La Commune procèdera aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet et reversera à titre gratuit le foncier acquis dans le domaine public routier du Département.

Les travaux seront entièrement financés par la Commune.

Le rapport est sans incidence financière pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

